



ufap.est@gmail.com

InSERRE ... un projet discutable !

Le 03 janvier 2024,

*Notre région pénitentiaire va voir 2 des 3 projets nationaux expérimentaux « InSERRE » s'installer à **Donchery** [détection mixte] et **Toul** [détection Hommes]. Deux sites pour deux projets intéressants ... mais pour le moment très critiquables !*

En effet, au-delà de l'idéologie qui anime et prête vie à ces nouveaux concepts, nous sommes et serons confrontés à certains principes de réalité...et de nombreuses difficultés !

Notre connaissance du terrain et de nos publics nous amène à penser que sous certains aspects ces projets nous conduiront inévitablement à des échecs cuisants !

Comment peut-on penser que des détenus, parce qu'il s'agit bien là de détenus (et détenues), puissent vivre en collectivité sans qu'aucune pression interpersonnelle ne vienne interagir et générer des dérives, donc des **trafics** et du **caïdat** entre autres choses... ?

Aucune disposition disciplinaire, ni sécuritaire, digne de ce nom n'est prévue... pas de locaux permettant de « temporiser » lors d'un incident, ne serait-ce qu'une simple bagarre, un ou plusieurs individus alcoolisés, un suicidaire... !

Des repas pris en commun midi et soir..., et mieux encore des repas confectionnés le soir uniquement avec les denrées alimentaires que certains détenus auront cantinées ... !

Évidemment, ce seront toujours les mêmes détenus qui mettront la main au porte-monnaie et cuisineront (sous la contrainte et pas par passion de la chose !) pour certains autres !

Et même si les détenus sont profilés comment peut-on être certain que cela ne dérapera pas ?

Pas besoin de lion au pays des zèbres !

Car même chez les zèbres..., il y a toujours un roi des zèbres !

Et qui devra gérer les débordements qui arriveront sans nul doute ?

Qui sera en première ligne ? Hélas, nous avons déjà la réponse... !!!

Comment expliquer l'arrivée des détenus dans des Comités d'Hygiène et de Sécurité... des instances qui ont disparu (ou ont été diluées) pour le commun des « travailleurs » ?

Comment accepter que les détenus puissent être élus « délégués tournants », qu'ils puissent se rassembler et s'organiser en « syndicat de détenus » ?

Comment des détenus pourraient-ils assurer la promotion de leur lieu de détention en devenant les « hôtes » et des animateurs du Conseil de Vie Sociale !!!

En décidant en tant que co-organisateur ou co-animateur des activités collectives pour l'ensemble des détenus ! Mais aussi en décidant l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités proposées, les projets de travaux et d'équipements, la nature et des prix des services rendus...

Les récentes modifications législatives ne suffisent pas à lutter contre la surpopulation carcérale devenue chronique dans tous nos établissements !

Les chiffres nationaux, régionaux, locaux parlent d'eux-mêmes et témoignent des difficultés que rencontrent les collègues, de **TOUS CORPS ET GRADES** !

Les mesures de Libération Sous Contrainte montrent leurs limites et génèrent des allers-retours incessants entre l'intérieur et l'extérieur !

Surchargeant au passage les **QAE** et les services en charge de l'application des peines !!!

Certains de nos outils de travail et structures sont en pleine évolution... et sont parfois carrément dénaturés... ! Les Personnels contraints au changement... parfois chahutés !

Pour l'exemple, il suffit de jeter un œil au fonctionnement des Centres de Semi-Liberté qui subissent de plein fouet une population pénale souvent inadaptée, sous la pression des chiffres et de la gestion « comptable » des flux de détenus !!!

La prévention de la récidive ne peut pas se faire sans autre caution ou exigence que celle d'offrir des conditions de vie et d'hébergement meilleures à certains détenus.

L'individualisation de la peine et la réinsertion passent aussi par certains leviers, dont la discipline et le respect de l'ensemble des règles de vie en collectivité !

Pour le moment, au regard des éléments portés à notre connaissance et issus des réunions de travail présentant ces projets, et mis à part sur l'aspect « **prestation hôtelière** », le compte n'y est absolument pas !

Et pourtant, ce sont bien, pour la plupart, des Personnels originaires de notre région qui seront affectés, engagés et à l'œuvre dans ces nouvelles structures !!!

Les réductions des coûts de la détention, des postes protégés, des Personnels ne représentent pas à elles seules un gage de réussite !

Un objectif explicitement fixé par le garde des Sceaux !

On nous annonce des équipes pluridisciplinaires prétendument sélectionnées, formées et outillées à la gestion de ces établissements...

Comment, où, avec quels effectifs et quels moyens... ?

Autant de questions qui restent lettres mortes !

Des réponses sont attendues... et des changements d'orientation nécessaires !

L'**UFAP UNSa Justice Grand-Est** n'acceptera pas un énième régime de détention sans quelques garanties requises sur la qualité et la sécurité des missions à venir, qui engageront durablement nos collègues.

L'**UFAP UNSa Justice Grand-Est** demande à la **DISP Strasbourg Grand-Est** de prendre la main, afin de mettre des « acteurs de terrain » autour de la table, de manière très pragmatique, et discuter ensemble sérieusement de l'avenir des Personnels dans ces projets et des évolutions nécessaires pour mise en œuvre cohérente et efficiente !

L'UFAP UNSa Justice, un syndicalisme de proximité au service du terrain !

Les Secrétaires Généraux